

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon le 9 avril 2019

Appel à projets « Massif central : Territoires à agricultures positives »

L'État et la Fondation Avril lancent un appel à projets commun « Massif central : Territoires à agricultures positives », dont l'objectif est de favoriser l'émergence de projets locaux multi-acteurs associant développement territorial et transitions agricoles dans le Massif central. La période de candidature est fixée **du 9 avril 2019 au 28 juin 2019**.

Six thématiques ont été retenues :

- la **valorisation des productions locales** dans une approche territoriale ;
- les **fonctions environnementales de l'agriculture** (encourageant la biodiversité et limitant l'impact sur le changement climatique) ;
- les **fonctions sociétales de l'agriculture** (animation du monde rural, inclusion sociale ou encore insertion professionnelle) ;
- le renforcement et la valorisation de la différenciation **montagne et produits de montagne** ;
- la recherche sur les **milieux ouverts herbacés** ;
- l'adaptation des **pratiques d'élevage herbager** dans le contexte du **changement climatique**

L'État, les conseils régionaux et les conseils départementaux du Massif central se sont engagés dans un contrat plan interrégional qui mobilise 13.2 millions d'euros pour la filière agricole sur la période 2015-2020. L'État, sous l'impulsion du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et du Commissariat général à l'égalité des territoires financera plus particulièrement les projets de la filière herbagère. La Fondation Avril élargira le soutien financier à l'ensemble des activités agricoles créatrices de valeurs sur le territoire du Massif central. La Fondation Avril, reconnue d'utilité publique, a notamment pour missions de contribuer au développement solidaire du monde rural ainsi qu'à la revitalisation des campagnes et des petites villes. Pour cela, elle accompagne les transitions agricoles créatrices de valeurs durables et partagées pour « mieux vivre ensemble » sur les territoires.

Le cahier des charges et les documents complémentaires sont disponibles sur les sites suivants :

<https://www.fondationavril.org>

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

<http://www.massif-central.eu/>

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle
Kamel AMEROUCHE – 06 47 80 82 86 – kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

Fondation Avril
Prune PASSAMA – 01 80 97 20 27 – prune.passama@fondationavril.org